

Greffé du tribunal de commerce de NIORT

18 Rue Marcel Paul
BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
Tél 0549791440
Fax 0549736658

AS
348 D AV de Paris
79000 Niort

Nos références / SAND

NIORT, le 11 Mai 2012

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification 511 780 645
Numéro de gestion 2009 B 00172
Dénomination AS
Adresse 348 D, AV de Paris
79000 NIORT

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de NIORT certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 1397
Date du dépôt: 04/05/2012

- *Acte en date du 23/04/2012*
Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Décision. Extension de l'objet social
Décision. Transfert du siège social
- *Acte en date du 24/04/2012*
Statuts mis à jour

Le Greffier,



« A S »

Société A Responsabilité Limitée

au capital de 3 000 Euros

Siège social : 348D avenue de Paris
NIORT (79000)

SIREN N° : 511 780 645



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE 23 AVRIL 2012

L'an Deux mille douze, le 23 avril 2012 à dix heures, les associés de la SARL AS se sont réunis au siège sur convocation faite par la Gérance.

SONT PRESENTS

- Monsieur Artaches SEROBYAN
la pleine propriété de 200 parts
n° 1 à 150 150 parts
- Mademoiselle Anna SEROBYAN
la pleine propriété de 200 parts
n° 151 à 300 150 parts

TOTAL DES PARTS REPRESENTEES, CI 300
PARTS

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Anna SEROBYAN en sa qualité de Gérante Associée.

Le Président constate que la totalité des parts sociales étant représentées, l'Assemblée est régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée

- 1) Les nouveaux statuts,,
- 2) Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée,

Puis le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous renseignements exigés par la loi, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Transfert siège social,
- Modification de l'objet social,
- Modification des statuts.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus rappelé

PREMIERE RESOLUTION .

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social afin de le rendre compatible avec le nouveau mode d'exploitation de l'activité sur le site de l'avenue de Paris. En effet la société vendra des véhicules après avoir pris soin de les remettre en état et préparés. Ce qui nécessitera des interventions en mécaniques et en carrosseries effectuées par un sous-traitant.

L'Assemblée Générale propose la rédaction suivante de l'objet social

La société a pour objet

- Le négoce de véhicules automobiles neuf et/ou d'occasion, la vente de pièces automobiles, de matériel, d'équipements de la voiture ,
- La location de véhicules automobiles ,
- La préparation des véhicules à la vente (nettoyage et entretien courant) ,
- Les travaux de mécaniques et travaux de carrosseries en sous-traitance ,
- Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION .

L'Assemblée Générale, après avoir adoptée la résolution précédente, décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera ainsi libellé

Article 2 – OBJET

La société a pour objet, en France et à l'étranger **VENTE ET LOCATION DE VEHICULES**

- Le négoce de véhicules automobiles neuf et/ou d'occasion, la vente de pièces automobiles, de matériel, d'équipements de la voiture ,
- La location de véhicules automobiles ,
- La préparation des véhicules à la vente (nettoyage et entretien courant) ,
- Les travaux de mécaniques et travaux de carrosseries en sous-traitance ,
- Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION .

L'assemblée générale approuve le changement de siège social. Il sera fixé à compter du 1^o mai 2012 au **348D avenue de Paris 79000 NIORT**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION .

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui sera libellé de la manière suivante

Le siège de la société est fixé au **348D avenue de Paris – 79000 NIORT**

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la même commune par simple décision de la gérance et, partout ailleurs, par une décision de la gérance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

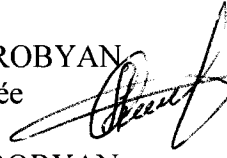
•

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été

signé par les associés.

Mademoiselle Anna SEROBYAN
Gérante, Associée



Monsieur Artaches SEROBYAN



